



Compte rendu du conseil municipal

Séance du 04 février 2022

Le 04 février 2022 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SOMMAING, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de Roland SALENGRO, Maire.

Présents : M. SALENGRO Roland, Maire. Mmes BERTON Dominique, DEHIÈRE Aurélie, DUPART Marlène, MM. DUFOUR Frédéric, LENOIR Christian, MAUZÉ Jean-François.

Absents :

Mme DESOMBREUX Clarisse a donné procuration à Mme DUPART Marlène.

M. DELHAYE Guillaume a donné procuration à M. DUFOUR Frédéric.

M. GABELLE Simon, non représenté.

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 10
- Présents : 7

Date de la convocation : 28/01/2022

Date d'affichage : 28/01/2022

a été nommé secrétaire : M. MAUZÉ Jean-François

Objet des délibérations

1. Vote du budget primitif 2022
2. Contrat de prêt
3. Autorisation de signature pour une convention tripartite concernant les branchements des futures éoliennes de Saulzoir et Haussy (délibération ajoutée en début de réunion après acceptation du conseil)

Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil du 07 janvier 2022

Le compte-rendu est validé par le conseil : 7 voix pour. Les conseillers absents lors du conseil du 07 janvier 2022, ou absent non représenté ce jour ne prennent pas part au vote.

Vote du budget primitif 2022

Vu l'absence de compte de gestion définitif, l'approbation de ce dernier et du compte administratif ne peuvent avoir lieu avant le vote du budget.

Le quitus ne peut être donné, ni au comptable public, ni au maire pour leur gestion respective. Ainsi, le budget primitif proposé au Conseil Municipal reprend les résultats d'exercice cumulés projetés provisoires.

M.le Maire présente les chiffres provisoires distribués en séance des résultats (investissement et fonctionnement) de l'année 2021 et les projets d'investissement 2022, il est proposé au Conseil Municipal de valider le budget primitif 2022 de la commune de Sommaing.

En débat sur les chiffres présentés, un conseiller pose la question de transférer plus d'argent de la section fonctionnement vers la section investissement pour éviter d'emprunter.

M. le Maire répond sur l'opportunité d'emprunter à des taux encore très bas (0,71%) alors que l'inflation reprend (près de 3%). Cet emprunt permettra également de gérer plus facilement le budget en 2022 et de financer les prochains investissements à réaliser d'ici la fin du mandat. En 2021, un emprunt de 200 000 € avait été prévu au budget primitif afin d'assurer une trésorerie positive compte tenu du délai entre les décaissements et le paiement des subventions et remboursement de la TVA. Compte tenu de l'obtention de la subvention de la Région Hauts-de-France, le montant de l'emprunt peut être réduit mais parallèlement le montant des travaux à financer a augmenté. D'où la nécessité de cet emprunt à 100 000 €.

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Voté en 2022 y compris le compte 1068	962 782,00 €	891 689,60 €
Solde d'exécution reporté R001		71 092,40 €
TOTAL D'INVESTISSEMENT	962 782,00 €	962 782,00 €
FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédit de fonctionnement au titre de 2022	246 627,55 €	204 432,00 €
Résultat de fonctionnement reporté R002		42 195,55 €
TOTAL	246 627,55 €	246 627,55 €

Le budget primitif est adopté, par 2 abstentions et 7 voix pour.

Le responsable de la commission finances demande de stipuler que ce budget primitif est voté sans la réunion de la commission finances. Toutes les informations concernant le compte administratif 2021 seront transmises à la commission finances afin que celle-ci puisse se réunir.

M. le maire précise qu'il y avait urgence à voter ce budget primitif pour payer les factures des deux entreprises (Descamps TP et Inovert) et que celui-ci peut être modifié si nécessaire en cours d'année 2022 selon la procédure de « décision modificative budgétaire ».

Contrat de prêt

M. le Maire rappelle que les travaux d'aménagement du Centre-Bourg nécessitent le recours à un emprunt se montant à 100 000 € comme prévu dans le budget primitif 2022. Il informe le Conseil Municipal que deux établissements de prêt ont répondu à la consultation : la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole.

Le Conseil examine les différentes propositions, il délibère et décide de solliciter un emprunt de 100 000 € auprès du Crédit Agricole. Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant	100 000 €
Durée	10 ans
Périodicité de remboursement	Trimestrielle
Frais de dossier	200 €
Taux d'intérêt	0.71 %
Montant de l'échéance	2 592.02 €
Coût total du crédit	3 680.69 €

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

Un conseiller réitère son avis sur la non-justification du recours à l'emprunt.

La délibération est adoptée : 2 voix contre, 1 abstention, 6 voix pour.

Convention dans le cadre de travaux d'enfouissement de câbles en vue de l'exploitation de deux parcs éoliens

M.le Maire présente aux conseillers le courriel permettant d'établir une convention tripartite avec les sociétés ENERGIE SAULZOIR et PELEA 35, relative à la construction et l'exploitation de 9 éoliennes (4 à Haussy et 5 à Saulzoir)

Pour le raccordement des parcs éoliens au poste source de Famars, la société ENEDIS doit entreprendre des travaux d'enfouissement des câbles sur le chemin de Haussy (chemin du cimetière britannique), la rue de Saint-Quentin (celle-ci ayant fait l'objet d'une réfection récente) et sur la rue de Quérénaing.

Afin de réparer les dégâts causés par cette intervention et compte tenu des travaux d'aménagement en cours, la commune et les deux sociétés se sont rapprochées pour convenir d'un accord amiable, permettant la réfection complète de la couche de roulement (enrobé) de la rue de Saint-Quentin (partie communale), réfection qui sera donc entièrement financée, sous la forme d'une contribution, par les deux sociétés ENERGIE SAULZOIR et PELEA 35.

La délibération a pour but de donner l'autorisation à M.le Maire de signer cette convention et de signer également le bon de commande à l'entreprise Descamps TP d'un montant de 81 060€.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés, soit 9 voix pour.

Questions diverses

- Aménagement centre-bourg. Point sur les travaux
- Travaux de réfection de l'assainissement rue de Quérénaing (Noréade). Point sur les travaux et sur la dégradation des talus
- Bien sans maître (dossier en cours)
- Jazz-bar à Sommaing le dimanche 13 février

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.